

Place Cassin : nouvelle arnaque en vue (mars 2010)

En avril dernier, le Conseil de Paris adoptait l'amendement suivant : « *La place Cassin est préservée dans son état d'esprit actuel, notamment sa forme générale et sa déclivité qui évoque un amphithéâtre à ciel ouvert. Une signalétique à caractère pédagogique relate l'œuvre et la biographie de René Cassin. La sculpture d'Henri de Miller est maintenue au sein de cette place, sous réserve de l'accord des membres de la concertation* ».

Vous pensiez peut-être que le Conseil de Paris était souverain à Paris ? Eh bien pas du tout : non seulement l'architecte David Mangin a refusé de revoir sa copie, mais il a réussi à convaincre les commissaires-enquêteurs que « *Le maintien de la Place René Cassin dans sa dimension, sa forme et son dénivelé est incompatible avec le projet de jardin de plain-pied* » (extrait du rapport d'enquête). En conséquence, les commissaires-enquêteurs ont formulé une réserve beaucoup moins exigeante que l'amendement du Conseil de Paris : « *Un nouvel espace minéral et urbain devra être créé face au transept de l'église Saint Eustache. La sculpture existante sera conservée. L'aménagement devra permettre à toutes les générations de s'asseoir et de se tenir dans ce lieu, à l'abri des grands flux du jardin et sur des gradins dont la disposition à défaut de la forme conservera les qualités de convivialité de l'hémicycle existant* ».

Le 29 mars prochain, le Conseil de Paris s'apprête à adopter une délibération visant à lever les réserves émises par la commission d'enquête, et notamment celle portant sur la Place Cassin. Elle comprend une vague description de l'aménagement prévu : « *Un système de gradins organisé autour du transept de Saint-Eustache permettra à toutes les générations de se poser confortablement à l'abri des flux du quartier. La végétation sera disposée en forme d'hémicycle de part et d'autre de l'axe du transept, ce qui dégagera la vue sur le transept de Saint-Eustache depuis la rue des Prouvaires. Enfin, les emmarchements généreux permettront une liaison facile entre le jardin et la rue Coquillière. (...) La place ainsi redessinée sera en mesure d'accueillir 'L'Ecoute' d'Henri Miller, sculpture centrale de la place René Cassin actuelle* ». Aucun plan n'est joint à cette description, aucune concertation n'aura lieu avant ce Conseil de Paris, mais nous nous attendons au pire : plus aucune déclivité, plus de forme en amphithéâtre, aucune garantie sur la taille de la place et donc le recul par rapport à la façade de St Eustache. Avec quelques gradins et quelques arbres en demi-cercle, le tour est joué ! Mais d'où le sieur David Mangin tient-il un pouvoir si terrible qu'il lui permette de triompher du Conseil de Paris et de son Maire réunis ?

Nous avons demandé la communication en urgence du plan ou du moins de l'esquisse du nouvel aménagement, pour pouvoir nous en faire une idée plus précise, et nous avons sollicité l'appui du garant. Las ! Celui-ci estime qu'il faut attendre la prochaine réunion de concertation (qui aura lieu après le Conseil de Paris) et qu'il suffit de bien expliquer aux Conseillers de Paris qu'ils ne doivent pas prendre une décision contraire à celle d'avril 2009... Pourtant, il est bien évident qu'une fois la réserve levée, cette délibération effacera la précédente ! Et voilà comment les Conseillers de Paris et nous avec eux allons nous faire encore une fois rouler dans la farine.